



## ASSOCIATION PLP FORMATION

134 Rue de SEZE, 69006 LYON

Téléphone : 06.87.21.54.52 ou 04.37.43.16.21

SIRET: 493.457.303.00029

Enregistré sous le n° de formateur : 82.69.094.14.69 « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

E-mail : [plpformation@gmail.com](mailto:plpformation@gmail.com)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. PRESENTATION

PLP Formation (PLP) est un organisme de formation dont le siège est sis au 134 rue de SEZE – 69006 LYON. PLP développe, propose et dispense des formations en présentiel, des formations à distance en mode E-learning dans le domaine de la santé et du bien-être.

### 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre de PLP relative à des commandes passées à PLP par tout stagiaire professionnel, ci-après dénommé le «stagiaire». Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le stagiaire, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre PLP et le stagiaire. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations sur le site de PLP. Le stagiaire reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de PLP lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de PLP à ses besoins.

### 3. TYPES DE FORMATION

#### a. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel ou à distance. Elle s'adresse à des apprenants individuels ou collectifs. Elle est réalisée en France, dans les locaux de PLP, ou ceux mis à disposition par PLP ou par le stagiaire. Le nombre de stagiaires par session de formation est compris entre 10 et 25 pour les stages et entre 30 et 300 pour les congrès.

#### b. Conditions financières

##### **Délai de rétractation (Cf DIRRECTE)**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la

consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire

Tous les prix, exprimés en Euros correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre de PLP. Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Après un délai de rétractation, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de ..... €. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon un calendrier transmis au stagiaire
- Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre de PLP Formation ou par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, PLP pourra suspendre la formation (e-learning et présentiel), sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application, prorata temporis par période d'un mois calendaire, de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. PLP aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du stagiaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à PLP. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

### **c. Prises en charge**

Lorsque la formation est prise en charge par les Fonds d'Assurances Formation des Professions Libérales (FIFPL) ou par un autre organisme financeur, il appartient au participant de faire la demande de prise en charge avant l'action de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il convient aussi au stagiaire d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture : référence de dossiers ou toute mention pour que l'action de formation puisse être prise en charge.

Lorsque l'action de formation est prise en charge par l'AN DPC, il appartient au stagiaire de réaliser son inscription sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et lors de l'inscription à une formation de vérifier en amont que sa limite du montant du forfait annuel autorise la prise en charge de la formation par l'ANDPC. Dans le cas où le forfait restant ne couvre pas les frais de la formation, la somme restant à payer est à la charge du stagiaire.

### **d. Commandes et disponibilités**

Les inscriptions aux formations sont prises par ordre chronologique, le nombre de place par stages est limité. Le stagiaire s'engage à respecter les dates limites d'inscription : 1 mois avant le stage.

L'inscription à un stage entraîne l'acceptation par le stagiaire des règles appliquées en cas d'annulation. Pour chaque inscription, une convention valant contrat est établie selon les textes en vigueur et systématiquement adressée au stagiaire qui devra la retourner au plus tard 30 jours calendaires après son inscription accompagnée de tous les documents et informations requis. La commande est réputée valide à réception par PLP de cette convention complète, dûment signée.

Dès la validation de l'inscription, PLP adresse par voie électronique ou postale une confirmation d'inscription.

Sept jours avant la formation, PLP adresse un courrier électronique ou postal de convocation au participant indiquant la date, l'heure et le lieu de la formation.

Une attestation de participation est remise au stagiaire à l'issue la formation.

## **4. ANNULATION**

### **a. Annulation à l'initiative de PLP**

PLP, se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le stagiaire sera prévenu au plus tard 10 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. En cas d'annulation, PLP ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation ou d'un congrès. Les frais éventuels engagés par les stagiaires liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit restrictive et à titre d'exemple : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de PLP.

### **b. Annulation à l'initiative du stagiaire**

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit. Pour toute annulation à une formation, reçue de 1 mois à 15 jours ouvrés avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 20 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée, montant non imputable sur le budget de formation.

## **5. PROPRIETE INTELECTUELLE**

Le stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les cours et les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de PLP ou de ses ayants droit.

Le stagiaire ne peut pas prendre des photos ou faire des vidéos pendant la formation sans l'autorisation écrite de la Direction de PLP et des enseignants concernés par cette formation.

## **6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

PLP s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre de PLP et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat,
- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PLP .

Le Stagiaire est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. PLP conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période n'excédant pas 3 années, durée suffisante à l'appréciation de la formation.

## **7. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Stagiaire et PLP à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Lyon.

## **8. REGLES APPLICABLES**

Le Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à se conformer aux règles édictées par le présent document, dans le règlement intérieur et dans la charte déontologique remis après inscription et disponible sur <http://www.plpformation.fr/>.